

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1787

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Musée des Confluences - Attribution de la participation 2017**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguot, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1787**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Musée des Confluences - Attribution de la participation 2017**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Conformément à la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle (EPCC) et à l'article L 1431-8-1 du code général des collectivités territoriales, les ressources de l'EPCC peuvent comprendre les subventions et autres concours financiers de l'État, des établissements publics nationaux, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Le Musée des Confluences perçoit ainsi des participations de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône pour couvrir le coût résiduel de ses dépenses. L'accord entre les 2 collectivités prévoit une prise en charge à hauteur de 90 % de ce coût résiduel par la Métropole et 10 % par le Département.

L'annonce, en date du 12 septembre 2016, par le Département de son retrait au 31 décembre 2016 du financement du Musée représente une perte de 1,4 M€ (base BP 2016) de recettes pour le Musée à partir de 2017.

Dans un contexte budgétaire contraint, la Métropole de Lyon ne peut compenser cette perte de recettes. Il est proposé à titre exceptionnel de reconduire pour 2017 la dotation attribuée au Musée en 2016, soit 13,4 M€, afin de permettre à ce dernier de continuer à développer une programmation culturelle ambitieuse.

Ouvert au public le 20 décembre 2014, le Musée des Confluences a accueilli plus de 760 000 visiteurs en 2016, devenant ainsi le musée français le plus visité hors Ile-de-France. En 2016, le Musée a présenté 6 expositions temporaires dont "Corps Rebelle", en partenariat avec la Biennale de la Danse et "Antarctica" qui a attiré plus de 360 000 visiteurs. Le Musée a, par ailleurs, proposé tout au long de l'année une programmation culturelle extrêmement riche allant du cinéma à toutes les formes de spectacle, avec notamment la poursuite du cycle "Vibrations du Monde" mettant à l'honneur la diversité des expressions culturelles. L'enquête de satisfaction annuelle, menée par son observatoire des publics, montre que 95 % des visiteurs se sont déclarés très satisfaits (62 %) ou assez satisfaits de leur visite (33 %). Enfin, le Musée a accueilli plus de 60 événements privés, correspond au seuil maximum de sa capacité d'accueil annuelle.

En 2017, afin de conserver son attractivité et des recettes de billetterie importantes, le Musée présentera 4 expositions temporaires : Venenum (consacré à l'art du poison), Carnet de Collection (un choix d'objets issus des collections du Musée présenté à la manière d'un cabinet de curiosité, suite au succès remporté par l'exposition "Chambre des Merveilles"), "Lumière !" (en partenariat avec l'Institut Lumière) ainsi qu'une exposition consacrée au bijou Touareg.

Au côté de 20 grands musées européens, dont le Musée Picasso pour la France, le Musée des Confluences a été nommé par le European Museum Forum, rattaché au Conseil de l'Europe, au European Museum of the Year Award. Le Musée lauréat sera désigné en mai 2017 à Zagreb, en Croatie.

II - Montant de la participation financière

Le budget prévisionnel 2017 adopté par le conseil d'administration du Musée des Confluences en séance du 13 décembre 2016 est le suivant :

- dépenses de fonctionnement pour un montant de 17 945 000 €,
- dépenses d'investissement pour un montant de 780 000 €,
- des recettes prévisionnelles pour un montant de 4 545 000 € ;

soit un montant total de participation de la Métropole de 13 400 000 € pour l'exercice 2017.

Budget prévisionnel 2017

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Fonctionnement			
charges de personnel	5 920 452	recettes commerciales, dont :	4 545 000
missions externalisées (accueil, billetterie, médiation)	2 451 000	- billetterie - sur la base 600 000 visites payantes	3 100 000
exploitation des bâtiments	4 072 388	- redevances (boutiques, restaurants) et ventes d'éditions	220 000
programmation culturelle	2 523 000	- commercialisation et mécénat	860 000
stratégie et valorisation (numérique et promotion)	1 350 000	- parking	365 000
fonctionnement des services	848 160	participation de la Métropole	13 400 000
dotation aux amortissements	780 000		
Total dépenses de fonctionnement	17 945 000	Total recettes de fonctionnement	17 945 000
Investissement			
équipements culturels	245 000	reprises des dotations aux amortissements	780 000
autres équipements (informatique, ateliers, etc.)	495 000		
acquisitions et restaurations de collections	40 000		
Total dépenses d'investissement	780 000	Total recettes d'investissement	780 000

Conformément aux modalités approuvées par délibération n° 2016-1449 du Conseil du 19 septembre 2016, le versement de la participation de la Métropole fait l'objet de la répartition suivante :

25 % = 1er versement en février	3 350 000 €
25 % = 2ème versement en avril	3 350 000 €
25 % = 3ème versement en juillet	3 350 000 €
Solde, en fonction du besoin de financement du Musée, à la fin de l'exercice budgétaire	3 350 000 €

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation de 13 400 000 € à l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Musée des Confluences pour l'exercice 2017 selon les modalités définies ci-dessus.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal pour la somme de 13 400 000 € - exercice 2017 - compte 657363 - fonction 314 - opération n° 0P33O4112A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.